

Divorce en cour d'appel: problème de financement

Par Thierry, le 03/05/2010 à 19:49

Bonsoir Maître,

Le jugement de divorce établi par le Tribunal de Strasbourg a été renvoyé en Cour d'Appel par mon ex femme.

Je ne bénéficie pas de l'aide juridictionnelle et suis dans l'impossibilité de financer l'aide d'un avocat.

Quelles solutions se présentent à moi ?

Je vous remercie à l'avance pour votre réponse et vous prie d'agréer, l'expression de mes meilleures salutations.

Thierry KULAWICK